

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2021/168

CHILD CARE ACT

Pursuant to section 4 of the *Child Care Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 The appointment of each of Amy Ryder and Makenzie (Maggie) Powter as a member of the Yukon Child Care Board made by Order-in-Council 2019/52 is revoked.

2 The appointment of Amy Ryder as chair of the Yukon Child Care Board made by Order-in-Council 2019/53 is revoked.

3 The appointment of each of Jessica Dyck and Marilyn (Myke) McPhee as a member of the Yukon Child Care Board made by Order-in-Council 2019/119 is revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon,

December 16, 2021.

YUKON

CANADA

DÉCRET 2021/ 168

LOI SUR LA GARDE DES ENFANTS

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 4 de la *Loi sur la garde des enfants*, décrète :

1 Les nominations de Amy Ryder et Makenzie (Maggie) Powter, à titre de membres de la Régie des services de garde d'enfants du Yukon, effectuées par le Décret 2019/52, sont révoquées.

2 La nomination de Amy Ryder à titre de présidente de la Régie des services de garde d'enfants du Yukon, effectuée par le Décret 2019/53, est révoquée.

3 Les nominations de Jessica Dyck et Marilyn (Myke) McPhee, à titre de membres de la Régie des services de garde d'enfants du Yukon, effectuées par le Décret 2019/119, sont révoquées.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le *16 décembre* 2021.

Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon

